

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET :** Actions d'encadrement socioprofessionnel au sein de Structure d'Insertion par l'Activité Economique : Avenant n°1 aux conventions initiales liant le Département des Bouches-du-rhône et ADDAP 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation des avenants n°1, dont les projets sont joints au rapport, s'appliquant aux conventions en date du 23 mars 2016, 31 mars 2016 et 20 septembre 2016 passées entre le Département et l'ADDAP 13,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ces avenants, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à l'acte initial.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée